

Marchés publics : l'essentiel de la réglementation

Depuis le 1er avril 2019 le droit de la commande publique des organismes HLM a profondément évolué. Le maître d'ouvrage bailleur social doit à l'évidence intégrer le nouveau dispositif parfois aux contours imprécis. Cette formation permet de faire un point sur les pratiques des organismes HLM en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

Passer un marché public, pour un bailleur social, nécessite de bien connaître l'ensemble du cadre du nouveau droit des marchés publics

L'expérience montre que ce cadre juridique permet de maîtriser et de rationaliser ses investissements, ses achats, ce qui est une source d'économie et apporte une meilleure qualité de service.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 93%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Directeur de la maîtrise d'ouvrage : chargés d'opérations, collaborateurs des services marchés, assistants à la maîtrise d'ouvrage.

Direction du patrimoine : chargés de programmes, techniciens, responsables de travaux, assistants des services patrimoine, conducteurs d'opérations

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la réglementation des marchés publics et connaître les acteurs ;
- Choisir la procédure d'achat adaptée à ses besoins ; mesurer les impacts sur les organismes HLM ;
- Identifier les prérogatives et les obligations du bailleur social en sa qualité de pouvoir adjudicateur ; comprendre l'intérêt et l'utilité de ce cadre législatif et réglementaire ;
- Savoir préparer les dossiers de consultation ;
- Identifier la réglementation relative à l'exécution financière et administrative du marché public et les causes de résiliation du marché ; réaliser la réception des travaux ;
- Connaître les différentes garanties post-réception.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Préambule :

- Le contexte économique et le nouveau contexte juridique,
- Les principes juridiques des marchés publics,
- Les sanctions (en cas de non-respect de la réglementation).

Les différents acteurs dans les marchés publics (bref rappel)

- Le maître d'ouvrage (bailleur social)- la maîtrise d'œuvre – le bureau de contrôle – l'entreprise – le sous-traitant – le coordonnateur SPS et le fabricant.

La présentation des règles de l'achat public :

1 - La préparation du marché public

- La définition préalable des besoins et ses incertitudes,
- L'évaluation des besoins en termes de résultat attendu (quantitatif, délais, qualitatif, d'exigences et de contraintes)
- L'allotissement et les marchés dérogatoires à l'allotissement,
- Les différents types de marché (à tranches conditionnelles, à bons de commande),
- Le contenu du marché,
- La rédaction du dossier de consultation (le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le CCAP, le CCTP ?

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

- L'estimation du montant du marché, les seuils,
- Le choix de la procédure (formalisée ou adaptée),
- La publicité.

2- La passation du marché public

A- Les marchés classiques :

- L'accès des candidats aux documents,
 - La dématérialisation,
 - Le déroulement de la procédure,
 - La sélection des candidats,
 - L'analyse des offres et le choix de l'opérateur économique,
 - La commission d'appel d'offres,
 - L'information des candidats du rejet de leur offre,
 - Le cas de l'offre anormalement basse,
 - L'attribution du marché (l'offre économiquement la plus avantageuse),
 - L'achèvement de la procédure :
- a) L'information des candidats du rejet de leur offre,
 - b) La signature, la notification,
 - c) L'avis d'attribution.

B- Les marchés particuliers :

- Les marchés de maîtrise d'œuvre,
- Les marchés publics globaux,
- Les marchés publics globaux de performance.

3 - Les pièces constitutives d'un marché public

- Les documents généraux : code de la commande publique - code civil – NFP 03.001 – CCAG – règles de l'art,
- Les documents particuliers : l'acte d'engagement – le CCAP – le CCTP,
- Les additifs au marché : la sous-traitance et ses mécanismes – les avenants – les ordres de service,
- Comment donner de la cohésion entre les différentes pièces d'un marché ?

4 - L'exécution et le suivi du marché public

- L'exécution financière : avances, l'acompte, le paiement, les garanties (retenue de garanties, caution),
- Les modifications possibles en cours de marché
- La sous-traitance,
- Les difficultés rencontrées en cours d'exécution du marché (pénalités, réfaction)
- L'application du contenu des pièces contractuelles (CCAP et CCTP)
- Les garanties apportées par les entreprises (GPA, GBF et décennale)

5 - La fin du marché de travaux

La résiliation du marché

- Pour inexécution du marché
- Résiliation unilatérale
- Résiliation conventionnelle

La réception des travaux

- Le cadre général légal
- Les conditions pour prononcer la réception
- Les effets de la réception.

6 - Les garanties post réception

- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale
- Les assurances dans la construction

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits déjeuners, les repas et pauses café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Nos prochaines sessions

17/09/2026 au 18/09/2026